



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mars 2004
Français
Original: anglais

Quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 28 juillet 2003, par laquelle le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 30 juillet 2004 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et de la résolution 1417 (2002) du Conseil, en date du 14 juin 2002, par laquelle ce dernier a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, au moins tous les quatre mois, des projets accomplis dans l'application de la résolution. Le présent rapport porte sur les principaux faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 17 novembre 2003 (S/2003/1098).

II. Transition politique

2. Pendant la période à l'examen, les principales institutions politiques de la transition ont continué à fonctionner et plusieurs mesures ont été prises en vue de l'application des dispositions clefs de l'Accord global et inclusif sur la transition. Toutefois, dans l'ensemble, les progrès sont restés lents, notamment en ce qui concerne le programme d'ordre législatif; l'extension de l'administration publique; l'intégration des combattants; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; et la préparation des élections.

3. Par ailleurs, les tensions au sein du Gouvernement de transition se sont aggravées. À ce sujet, la lettre datée du 23 décembre 2003, que le Président Joseph Kabila a adressée à la Cour suprême, sollicitant confirmation de son autorité juridique unique sur la désignation des gouverneurs et le contrôle du renseignement militaire, a été critiquée par certains membres du Gouvernement de transition comme portant atteinte aux principes du partage du pouvoir. Les clivages des vues entre les membres du Conseil des ministres, déterminés par l'appartenance à différents partis, au sujet des demandes tendant à révoquer le Ministre du tourisme et le Ministre des transports ont également été préjudiciables au bon fonctionnement du Gouvernement de transition. Les tensions à Bukavu, en février (voir par. 34 à 37 ci-dessous) ont également souligné la difficulté d'étendre l'autorité de l'État et mis en lumière l'existence de structures de sécurité parallèles au sein du Gouvernement



de transition. Le Comité international d'accompagnement de la transition s'est activement efforcé de rétablir la confiance en rencontrant le Président Kabila et chacun des quatre Vice-Présidents.

4. Si les difficultés ont persisté sur le plan interne, le Gouvernement de transition a renforcé son image sur la scène internationale. À une réunion du Groupe consultatif pour la République démocratique du Congo qui s'est tenue à Paris, du 17 au 19 décembre, les donateurs ont confirmé le versement de contributions financières d'un montant d'environ 1,1 milliard de dollars pour 2004 et 1,2 milliard de dollars pour 2005, ainsi que des annonces de contribution d'un montant excédant 3,9 milliards de dollars pour les années 2004 à 2006. Les 13 et 14 janvier, lors d'une visite officielle du Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, qui était accompagné de six ministres et de représentants influents du secteur privé, un accord de coopération multisectorielle sur le renforcement et le financement de la République démocratique du Congo a été signé, portant sur les secteurs de la défense, de l'éducation, du tourisme et de l'extraction minière sur une période de 30 ans. Entre le 2 et le 9 février, le Président Kabila s'est rendu à Berlin, Bruxelles, Londres et Paris, afin de solliciter un soutien diplomatique au processus de transition.

Retards dans le domaine législatif

5. La clôture de la session ordinaire du Parlement ayant eu lieu le 3 janvier, bien que de nombreuses questions n'aient pas été abordées, une session extraordinaire a été ouverte le 7 janvier, pour examiner les nombreux textes législatifs clefs en attente, y compris les lois sur la défense nationale et les forces armées, les partis politiques, les institutions à l'appui de la démocratie, la décentralisation, la constitution et le budget de 2004. Jusqu'à ce jour, seules les lois portant création de la Commission électorale indépendante, de la Haute Autorité des médias, de la Commission chargée des questions éthiques et de la lutte contre la corruption et de l'Observatoire national des droits de l'homme, ainsi que la loi sur les partis politiques, ont été adoptées par l'Assemblée nationale. Les lois doivent être approuvées par le Sénat avant d'être officiellement promulguées. Si le projet de loi sur la Commission électorale indépendante a été approuvé par les deux Chambres du Parlement, certaines dispositions jugées inconstitutionnelles sont actuellement à l'examen.

6. Un problème essentiel lié aux retards législatifs est le manque de ressources matérielles et humaines pour le Parlement. Peu après l'ouverture de la session extraordinaire, l'activité parlementaire a été paralysée pendant quelque temps du fait que le personnel administratif s'est mis en grève pour protester contre le non-paiement des traitements depuis près de six mois. Le Gouvernement de transition a, depuis lors, versé trois mois d'arriérés de salaires, mais les autres arriérés et les traitements réguliers n'ont toujours pas été versés.

Réforme du secteur de la sécurité

Intégration des combattants

7. Des mesures préliminaires ont été prises en vue de la restructuration et de l'intégration de l'armée nationale qui s'appellera Forces armées de la République démocratique du Congo. L'Assemblée nationale examine actuellement un projet de

loi sur la défense et les forces armées qui a été approuvé par le Conseil des ministres en janvier. Le Gouvernement de transition a pris des décrets portant création d'une commission de contrôle des effectifs de l'armée, chargée de contrôler l'identification des éléments appartenant à des organisations militaires jusque-là différentes, et de l'état-major technique d'intégration qui sera chargé de planifier et d'exécuter les aspects opérationnels du processus d'intégration.

8. Le 12 janvier, le Président Kabila a fait prêter serment à un commandant de région militaire et à deux commandants adjoints, en remplacement des candidats désignés précédemment qui n'avaient pas rallié leur poste. Si certains commandants de région militaire dans l'est du pays ont commencé à regrouper des anciens combattants en prévision de leur intégration dans les Forces armées, l'absence de plan clairement défini, de même que l'insuffisance du soutien financier et logistique, a gravement entravé ces efforts. Le regroupement des combattants maï maï sans soutien de base a en fait aggravé l'insécurité et la tension dans certains secteurs.

9. Avec l'assistance de la Belgique, des officiers supérieurs de toutes les armes ont participé à deux séminaires organisés à Kinshasa, en novembre 2003 et en janvier 2004, afin de planifier l'intégration militaire. Le Gouvernement belge, en collaboration avec d'autres partenaires, a commencé l'entraînement de la première brigade congolaise intégrée à Kisangani, le 9 février 2004, le premier bataillon devant achever sa formation prochainement. Cette heureuse initiative est une première mesure essentielle vers l'intégration militaire en République démocratique du Congo. Toutefois, le manque de matériel et de soutien de la brigade a soulevé de graves inquiétudes concernant sa capacité opérationnelle future. Comme le succès de la brigade est d'une grande importance pour le processus de transition en République démocratique du Congo, il faudrait organiser une mission appropriée pour la brigade congolaise, après son entraînement, et coordonner étroitement avec la MONUC le lieu de son déploiement.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

10. Comme il est indiqué plus haut, le 18 décembre, le Gouvernement de transition a constitué une commission interministérielle qui a été chargée de superviser la planification d'un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion et ses grandes orientations, une commission chargée de coordonner et d'exécuter le programme national, et un comité chargé de la gestion des fonds alloués à la démobilisation et à la réinsertion. Si la Banque mondiale a approuvé une avance initiale de fonds d'un montant de 1,3 million de dollars, afin d'aider le Gouvernement à créer la commission de démobilisation et de réinsertion, le versement des fonds est subordonné à la nomination du coordonnateur national, lequel n'a toujours pas été désigné. Le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion, géré par la Banque mondiale, doit fournir des fonds pour le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion en République démocratique du Congo. En attendant la mise au point de ce programme, un montant de 8 millions de dollars (sur un montant total approuvé de 19 millions de dollars) a été décaissé dans le cadre du Programme multinational au titre de projets spéciaux pour des activités intérimaires.

11. Le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion, en cours d'élaboration, devrait être soumis au Conseil des administrateurs de la Banque mondiale en mai, en conjonction avec la proposition de financement. Maintenant que le programme national est en voie d'achèvement, les travaux ont commencé, avec la participation de la MONUC, sur l'élaboration d'un plan d'opérations conjoint, définissant les contributions et rôles respectifs de tous les partenaires participant à la mise en oeuvre du plan de désarmement, démobilisation et réinsertion.

12. En attendant l'élaboration du programme national, il est prévu que la MONUC assumera les fonctions suivantes dans les limites de ses ressources actuelles, à l'appui du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion : a) supervision des processus de désarmement et de démobilisation, y compris l'enregistrement et le stockage des armes; b) exécution du désarmement volontaire des personnes et des petits groupes en dehors des centres administrés par le Gouvernement, y compris la destruction des armes et munitions restituées; c) fourniture d'une assistance pour la destruction de toutes les autres armes et munitions, à la demande du Gouvernement; d) transport de fournitures jusqu'aux centres de désarmement, démobilisation et réinsertion en fonction de l'espace disponible sur les vols réguliers; et e) contrôle des droits de l'homme et de la protection des enfants et fourniture de conseils à ce sujet. Une fois que le programme national aura été achevé, la MONUC examinera la question de savoir s'il convient de prendre des mesures supplémentaires.

13. L'absence d'un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion a soulevé des problèmes opérationnels pour la MONUC car de nombreux Maï Maï ont demandé à être désarmés ou réintégrés dans l'armée nationale. Afin d'aider le Gouvernement de transition à répondre aux besoins urgents en matière de désarmement dans l'est du pays, la Mission procédera à certaines opérations de désarmement volontaire, principalement en tant que mesure de sécurité. Entre-temps, la MONUC et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) examinent les moyens d'utiliser efficacement le mécanisme d'intervention rapide, outil financier et opérationnel géré par le Programme qui doit permettre d'agir rapidement face à une vaste gamme de situations imprévues liées au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, en attendant la mise en place du programme national.

Protection des dirigeants du Gouvernement de transition

14. La question du manque de formation et de coordination des gardes du corps des dirigeants du Gouvernement de transition à Kinshasa et ailleurs n'a toujours pas été examinée de manière appropriée. Bien que certains membres de ce personnel fassent partie des effectifs de la Police nationale congolaise, le corps de protection rapprochée n'a pas encore été officiellement constitué. De nombreux gardes du corps sont payés de manière irrégulière et insuffisante et manquent de discipline. Plusieurs affrontements mineurs entre des gardes du corps ont été maîtrisés par le contingent militaire de la MONUC, connu sous le nom de « force neutre » (1 000 soldats, tous grades confondus) et des membres de la police civile qui font partie du système de renforcement de la confiance et de la sécurité à plusieurs niveaux pour les dirigeants du Gouvernement de transition à Kinshasa. La décharge accidentelle d'une roquette à Kisangani, le 29 janvier, par un garde du corps du général Padiri, commandant de la huitième région militaire, a également souligné la nécessité pour

tous les gardes du corps de suivre une formation de base au maniement des armes, que la MONUC a proposé d'assurer par le biais de sa composante police civile.

Police nationale

15. La réforme et la restructuration de la Police nationale congolaise constituent un objectif primordial pour le Gouvernement de transition. À cette fin, il est nécessaire de transformer progressivement les forces de police en un organe professionnel non politisé, chargé de la sécurité intérieure, conformément à la constitution, à la législation applicable et aux normes en matière de droits de l'homme. Les progrès vers cet objectif ont été bloqués par des retards dans la nomination d'un commandement unifié, condition essentielle pour l'organisation du séminaire proposé sur la planification de la réforme de la police nationale auquel la MONUC participerait.

16. Deux décrets autorisant la création d'une unité de police intégrée pour Kinshasa ont été publiés le 16 décembre 2003. L'Union européenne, qui appuie la formation et l'assistance de cette unité, a alloué des fonds à cette fin et devrait commencer les activités de formation à la mi-juin. La formation des membres de cette unité, qui constituera l'élément central du service de police ultérieur, contribuera à accélérer la mise en place d'un service de police intégré dont le pays a si grand besoin.

La voie à suivre

17. L'ONU a convoqué une réunion à New York, le 9 février, entre des membres du Gouvernement de transition et divers États Membres concernés, afin d'examiner l'état de la réforme du secteur de la sécurité et de parvenir à un accord sur les problèmes essentiels qui devaient être réglés d'urgence pour respecter le calendrier de la période de transition. Il a été reconnu que le Gouvernement de transition devrait prendre d'urgence des mesures pour élaborer une politique globale en matière de sécurité nationale; prévoir des allocations budgétaires pour la création et le maintien des entités de sécurité; et veiller à ce que les organes chargés de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion coordonnent leur action dans le cadre d'une vision et d'une stratégie communes.

18. Diverses mesures importantes ont également été convenues concernant la réforme militaire, à savoir l'accélération de l'examen et de l'adoption de la loi sur l'organisation générale de la défense et des forces armées; la création d'un conseil supérieur de défense, l'adoption et l'application d'un plan d'intégration militaire cohérent, rationnel et réaliste, complété par un programme global de désarmement, démobilisation et réinsertion; l'élaboration sans retard de plans cohérents, efficaces et rationnels pour le déploiement d'unités intégrées des Forces armées; et la remise en état des installations militaires et des centres d'instruction. En ce qui concerne la réforme de la police, les participants sont convenus qu'il fallait définir le rôle futur du service de police en organisant un séminaire national sur les questions relatives à la police; adopter des décrets concernant la nomination des membres du haut commandement de la police nationale; créer un corps de protection rapprochée; désigner les membres de la structure de commandement de l'unité de police intégrée; et remettre en état les centres d'instruction de la police.

19. Les participants ont également décidé de constituer un groupe consultatif sur la réforme du secteur de la sécurité pour aider le Gouvernement de transition à planifier et à mettre en oeuvre sa politique de réforme; veiller à ce que des fonds suffisants soient disponibles pour financer les besoins immédiats en matière de désarmement, en attendant la mise en oeuvre d'un programme national; et établir un mécanisme de coordination des donateurs, sous la présidence conjointe du Gouvernement de transition et de la MONUC, afin d'examiner les progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité tous les trois mois.

Progrès vers les élections

20. Des élections doivent être organisées d'ici le 30 juin 2005, conformément à la constitution de la période de transition. Une mesure décisive dans ce processus sera l'adoption d'une loi organique portant création d'une commission électorale indépendante viable, chargée de l'organisation et de la supervision des élections. D'autres lois essentielles sur la nationalité, la décentralisation, l'amnistie et les partis politiques doivent également être adoptées et une constitution pour la période suivant la transition doit être élaborée et soumise à un référendum national. Dans les semaines à venir, des décisions devront être prises dans des domaines clefs comme le type d'enregistrement des électeurs, la démarcation des circonscriptions et le système électoral.

21. Le 24 novembre, le Président Kabila a demandé à l'ONU de contribuer à l'organisation du référendum constitutionnel et des élections, ainsi qu'à la coordination de l'assistance internationale concernant le processus électoral. En conséquence, la MONUC a convoqué un comité technique international sur le processus électoral qui se réunit chaque semaine, sous sa présidence. Cet organe est composé de représentants de plusieurs partenaires internationaux et du Président de la Commission électorale indépendante. L'ONU a également achevé la deuxième phase d'une étude de faisabilité sur l'organisation d'élections, en étroite coopération avec l'Organisation internationale de la francophonie, l'Union européenne et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux/Agency for International Development des États-Unis. L'étude a décrit un certain nombre d'options concernant l'enregistrement des électeurs, la délimitation des circonscriptions électorales et les systèmes électoraux, exposant les avantages et les inconvénients de chacune d'elles, ainsi que les coûts y afférents. Ce document est actuellement examiné par le Gouvernement de transition.

Normalisation des relations avec les États voisins

22. En tant que nouvelle étape vers le rapprochement entre la République démocratique du Congo et ses voisins, le Gouvernement rwandais a proposé, le 3 mars, la candidature d'un ambassadeur dans le pays. Toutefois, après avoir enregistré des progrès remarquables à la fin de 2003, le rythme de la normalisation des relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et ses voisins s'est ralenti. Le Gouvernement de transition n'a toujours pas donné suite aux mesures de confiance convenues avec ses voisins, comme la création d'une commission bilatérale mixte avec le Rwanda. Les réunions de la commission mixte de sécurité de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda ont été reportées plusieurs fois pendant cette période.

III. Promouvoir la paix et la sécurité

Ituri

Déploiement de la brigade de l'Ituri

23. Depuis novembre 2003, la brigade de la MONUC en Ituri a consolidé ses positions à Bunia et s'est déployée dans sept sites à l'intérieur de la région : Iga Barrière, Bogoro, Fataki, Kpandroma, Mahagi, Marabo et Tchomia. La phase finale de son déploiement sera pleinement atteinte lorsqu'elle aura été déployée à Aru et Mongabwalu à la fin du mois de mars. Cette présence renforcée a permis de rétablir la stabilité dans certaines zones. C'est ainsi que quelque 10 000 déplacés sont rentrés à Fataki depuis le déploiement de la brigade de l'Ituri le 5 novembre 2003.

24. Toutefois, la situation en Ituri est devenue de plus en plus précaire en raison de divers facteurs, dont le rétrécissement de la zone d'opérations des groupes armés à mesure que la brigade de l'Ituri a étendu la sienne, la lenteur des progrès enregistrés dans l'intégration du district dans les structures nationales, la participation éventuelle d'éléments extérieurs et les retards pris dans le lancement d'une initiative de désarmement et de réinsertion locale. Ces facteurs ont contribué à l'apparition de nouvelles alliances entre les groupes armés opérant dans la région, qui sans cesse fluctuent, et qui ne sont plus forcément fonction des appartenances ethniques. Un groupe, l'Union des patriotes congolais (UPC), s'est scindé en deux factions, l'UPC-L, fidèle à son président, Thomas Lubanga, et l'UPC-K, qui s'est ralliée à son ancien chef d'état-major, Floribert Kisembo. Le Front des nationalistes et intégrationnistes/Forces de résistance patriotique en Ituri (FNI/FRPI) et l'UPC-L ont mené des opérations conjointes. Le 11 février, les Forces armées du peuple congolais, le Parti pour l'unité, la solidarité et l'intégrité du Congo et le FNI ont publié une déclaration à Kampala, dans laquelle ils ont annoncé la formation d'une autre alliance encore, dont le statut actuel n'est toutefois pas clair.

25. Depuis le 1er décembre 2003, dans le cadre de la nouvelle tendance à choisir délibérément comme cible la MONUC, qui semble se dessiner parmi les milices de la ligne dure, la Mission a fait l'objet d'une vingtaine d'attaques, dirigées notamment contre ses appareils et patrouilles, à Kasenye le 16 janvier, et près d'Iga Barrière, les 19 et 20 janvier. À Bunia, du personnel, à la fois civil et militaire, de la MONUC a fait l'objet de menaces de mort et, le 12 février, un observateur militaire de la Mission a été tué lors d'une embuscade tendue par l'UPC-L contre un convoi de la MONUC sur la route de Bunia, qui revenait de Katoto où il menait une enquête sur les droits de l'homme. À la suite de ces attaques, la brigade de l'Ituri a renforcé son dispositif, en prenant de nouvelles mesures préventives en mettant en place des patrouilles et en multipliant les contrôles et les opérations de bouclage et de perquisitions, qui ont permis de saisir des quantités importantes d'armes et de munitions à Bunia et ailleurs.

Administration intérimaire de l'Ituri et rôle du Gouvernement de transition

26. Pendant la période considérée, quelques légers progrès ont été accomplis sur la voie de la consolidation du processus politique en Ituri. Ainsi, lors de la réunion qu'il a tenue le 17 décembre 2003 à Bunia, le Comité de concertation des groupes armés (CCGA) s'est mis d'accord en principe pour lancer un projet de désarmement

pilote. Depuis lors, la MONUC, la Commission de pacification et de vérification de l'Administration intérimaire de l'Ituri et les membres du CCGA ont continué de vérifier les sites de regroupement désignés pour les groupes armés de l'Ituri en prévision du désarmement de ces groupes. Le 20 janvier, le Vice-Ministre chargé de la démobilisation a adopté officiellement le plan opérationnel de désarmement et de réinsertion communautaire de l'Ituri. Ce plan, établi conjointement par le Gouvernement de transition, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MONUC dans le cadre du Comité technique de planification et de coordination (CTPC) basé en Ituri, doit être mis en oeuvre en attendant l'adoption du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion.

27. Toutefois, l'Administration intérimaire de l'Ituri n'a pas encore réussi à étendre son autorité beaucoup plus loin que Bunia et même dans cette ville les groupes armés continuent à manoeuvrer pour accéder au pouvoir et demeurent une source d'instabilité. À cet égard, mon Représentant spécial, M. William Lacy Swing, a rencontré le Président Kabila le 24 février pour l'inviter instamment à prendre rapidement des dispositions afin que le Gouvernement de transition étende son autorité à l'Ituri. Il a proposé quelques mesures urgentes, telles que la nomination d'un gouverneur dans la province orientale et d'un commissaire de district en Ituri ainsi que la constitution d'un groupe de travail interministériel qui serait l'interlocuteur de la MONUC pour l'examen des questions intéressant l'Ituri. Par la suite, au cours d'une visite dans cette région les 2 et 3 mars, une délégation interministérielle de Kinshasa a envoyé un message sans équivoque concernant l'inclusion du district dans le processus de transition plus vaste lorsqu'elle a annoncé que son administration serait transférée de l'Administration intérimaire de l'Ituri au gouvernement central et qu'un gouverneur de province et un commissaire de district seraient nommés à cet effet. Le rôle respectif de l'Administration intérimaire de l'Ituri et des nouveaux représentants du Gouvernement de transition reste encore à définir. La délégation a également remis une invitation du Président Kabila conviant tous les groupes armés à se rendre à Kinshasa pour renouer le dialogue avec le Gouvernement de transition, et déclaré que leur adhésion au principe d'une « zone exempte d'armes » en Ituri et au programme de désarmement et de réinsertion communautaire était une condition préalable à l'intégration dans les Forces armées de la République démocratique du Congo. La délégation a également inauguré les structures judiciaires, notamment la prison, le palais de justice et le commissariat de police, qui ont été remis en état par le Gouvernement français et la Commission européenne.

Situation des droits de l'homme

28. À la fin du mois de janvier, la MONUC a reçu des informations selon lesquelles un massacre s'était produit dans le village de Gobu au bord du lac Albert. Les intempéries et l'isolement géographique l'ont empêché d'accéder au village par avion et lorsqu'elle a tenté de s'y rendre par bateau, elle a essuyé des tirs nourris provenant apparemment de milices de l'UPC-L. Une équipe des Nations Unies est finalement arrivée à pied le 6 février à Gobu pour y découvrir que la plupart des villageois s'étaient enfuis. Il ressort des conclusions préliminaires de cette équipe qu'une milice lendu alliée à l'UPC-L était responsable du massacre des personnes à bord des bateaux se dirigeant vers le sud le 16 janvier. La MONUC n'a pu confirmer la présence que d'une trentaine de cadavres en décomposition mais plus de 200 personnes étaient toujours portées disparues sur les 250 environ qui étaient

censées se trouver à bord de ces embarcations. Le tribunal de grande instance de Bunia a délivré le 9 février un mandat d'arrêt contre le commandant local qui est soupçonné d'avoir organisé ce massacre.

Rétablissement de la justice

29. Comme on l'a vu plus haut, afin de mettre fin à l'impunité et de rétablir un système de justice à Bunia, la MONUC et ses partenaires ont rénové la prison, le palais de justice, le commissariat de police et des logements de fonction pour les juges à Bunia, où la MONUC a transporté du personnel judiciaire le 14 janvier. Les juges ont officiellement commencé leurs travaux le 28 janvier 2004 et le personnel pénitentiaire (15 fonctionnaires au total) prendra ses fonctions dès que la prison de Bunia rénovée sera pleinement opérationnelle. Toutefois, le Gouvernement de transition n'a pas débloqué jusqu'ici les fonds alloués pour couvrir les dépenses occasionnées par le transfert de personnel judiciaire à Bunia. En attendant, la Commission européenne a versé la première tranche de la prime de risque, comme convenu avec le Gouvernement de transition. La MONUC continuera de garder les détenus à Bunia au nom des autorités locales jusqu'à ce que ces dernières soient en mesure de les détenir dans des conditions de sécurité.

30. La Mission a formé 81 officiers de police pour qu'ils puissent assurer l'ordre public à Bunia et fourni les services de conseillers pour aider la police locale à mener des enquêtes, à effectuer des patrouilles et à exercer d'autres fonctions. Ces activités ont cependant eu un faible impact car la police locale est mal payée et mal équipée.

Les Kivus

31. Si les combats intenses ont pratiquement cessé dans l'est de la République démocratique du Congo, quelques accrochages sporadiques ont été signalés dans les Kivus. Ceux-ci sont imputables à la rapidité des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion des éléments rwandais qui faisaient précédemment partie des groupes maï maï et au rapatriement de certains dirigeants rebelles rwandais en vue, ce qui a modifié le rapport de forces entre les divers groupes locaux. L'équipe spéciale I de la MONUC est intervenue rapidement pour aider à rétablir la sécurité dans les localités où des hostilités avaient éclaté et a participé activement aux opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion, aux missions d'évaluation conjointes et aux activités humanitaires.

Stratégie dans les Kivus

32. Considérant que les Kivus jouent un rôle fondamental pour le processus de paix et la stabilité dans toute la région des Grands Lacs parce qu'ils sont situés le long de la frontière avec le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda, la MONUC s'emploie à élaborer une stratégie multiforme en vue d'aider le Gouvernement à étendre son autorité aux Kivus tout en mettant au point des mesures à court et long terme dans tous les domaines pour ces provinces. Cette stratégie prévoit l'exécution d'activités intégrées dans les domaines de la sécurité, des relations communautaires et du redressement économique, compte tenu des efforts déployés par d'autres intervenants internationaux.

33. Dans ce cadre, la MONUC créera, à l'aide des ressources existantes, une brigade des Kivus composée des unités de l'équipe spéciale I déployées sous la conduite de l'Afrique du Sud dans le Nord-Kivu et d'un bataillon (du contingent uruguayen) qui est actuellement redéployé dans le Sud-Kivu. Cette brigade devrait renforcer le commandement et le contrôle de la Mission dans l'est du pays et la doter de la capacité de réserve nécessaire pour faire face aux situations imprévues dans la région. L'échelon avancé de la brigade, composée de 3 500 hommes, aura son quartier général à Bukavu, mais les éléments d'appui continueront de faire de Kindu leur base arrière.

Tensions à Bukavu

34. Malgré une amélioration de la situation générale dans les Kivus, la montée des tensions à Bukavu en février a mis en lumière les dissensions profondes existant au sein du Gouvernement de transition, notamment au sein de la présidence, du haut commandement militaire intégré et les structures politiques et militaires locales à Bukavu. Un affrontement a eu lieu lorsqu'une cache d'armes a été découverte le 3 février au domicile d'un associé du Gouverneur du Sud-Kivu actuellement suspendu, qui faisait naguère partie du Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-G), M. Xavier Chirimwami Chiribanya. Les échanges de coups de feu qui ont suivi entre des éléments fidèles au commandant de la dixième région militaire, le général de brigade Prosper Nabyolwa (ancienne composante gouvernementale) et les partisans des alliés du Gouverneur ont fait au moins deux morts. À la suite de l'intervention de la MONUC, la situation s'est calmée et certaines armes ont été remises à la Mission qui continue d'effectuer des perquisitions à la recherche d'armes. Le Conseil des ministres a suspendu le Gouverneur Chiribanya le 7 février mais il a décidé que celui-ci ne devrait pas être arrêté pour possession d'armes.

35. Le 22 février, sur ordre du général Nabyolwa, des descentes ont été effectuées au domicile de deux anciens officiers du RCD-G associés au Gouverneur, au cours desquelles a été arrêté un officier militaire du RCD-G, le commandant Kasongo, qui a été ensuite transféré à Kinshasa sans que le Gouverneur par intérim ni le commandant adjoint de la région militaire n'en aient été informés. Il convient de noter à cet égard que le tribunal militaire du précédent Gouvernement de la République démocratique du Congo avait jugé le commandant Kasongo par défaut pour le rôle qu'il aurait joué dans l'assassinat du Président Laurent-Désiré Kabila et l'avait condamné à mort. Le transfert du commandant Kasongo à Kinshasa a donc avivé les tensions au sein du commandement de la dixième région militaire.

36. Le RCD-G a alors menacé de se retirer des institutions transitoires si le commandant Kasongo ne revenait pas à Bukavu, ce qui a amené des ministres proches du Président et la composante maï maï du Gouvernement de transition à faire des déclarations critiquant le RCD-G et l'accusant de « préparer une troisième rébellion dans les Kivus ». À la suite d'un accord entre le Président Kabila et le Vice-Président Azarias Ruberwa, la MONUC a ramené le commandant Kasongo à Bukavu le 25 février, ce qui a contribué à stabiliser la situation.

37. Au cours de la période considérée, des partisans de la ligne dure ont montré une campagne, prétendant que la MONUC n'avait pas agi avec impartialité. Une propagande extrémiste a été menée, notamment à l'aide de tracts contenant des messages haineux à l'endroit de la MONUC et appelant la population à attaquer son

personnel. Il semblait que cette diatribe ait été en partie orchestrée au niveau national, notamment au moyen de la publication d'articles hostiles dans certains journaux et émissions de télévision à Kinshasa. Des propos haineux ont été répandus à l'encontre du groupe ethnique banyamulenge. À la demande du Président Kabila, la MONUC a transporté le général Nabyolwa le 8 mars à Kinshasa pour qu'il participe à des consultations.

Autres faits nouveaux dans l'est

Regroupement des éléments maï maï

38. À la demande du commandant de la région militaire à Maniema, les combattants maï maï ainsi que les personnes à leur charge sont regroupés depuis novembre 2003 à Kindu, Lubutu et Punia, bien qu'il n'existe pas de plan concret de désarmement, démobilisation et réinsertion à l'échelon national ou d'intégration des anciennes forces maï maï dans les FARDC, et que rien ne soit prévu pour les nourrir et les loger. On estime qu'environ 9 000 combattants maï maï ont été regroupés à ce jour (3 000 à Kindu, 4 000 à Lubutu et 2 000 à Punia, respectivement) mais il convient de noter que ces chiffres ne cessent de changer. Les Maï Maï ont exprimé leur mécontentement à la MONUC essentiellement parce que le commandement de la région militaire n'a pas tenu les promesses qu'il leur avait faites en ce qui concerne leur intégration dans les FARDC. Nombre d'entre eux ont menacé de reprendre le maquis s'ils n'obtenaient pas satisfaction. La présence d'un groupe aussi important d'éléments armés maï maï présentait un danger pour la sécurité, de plus en plus d'actes de banditisme et de criminalité étant signalé dans les zones avoisinantes. C'est ainsi que récemment, des éléments maï maï ont eu une altercation avec la police de Kindu, ce qui a eu pour effet d'aggraver les tensions dans la ville.

Situation au Katanga

39. Ayant reçu des informations selon lesquelles un massacre s'était peut-être produit à Kitenge, la MONUC a envoyé une équipe d'enquêteurs dans la région les 19 et 20 février. Après avoir interrogé 25 survivants et d'autres témoins, cette équipe a établi que plusieurs accrochages avaient opposé deux factions rivales maï maï. Un groupe aurait délibérément tué au moins 30 civils et commis des actes particulièrement effroyables de torture, de viol, de recrutement d'enfants et de mutilation. Ce même groupe est également censé être à l'origine d'une attaque lancée contre d'anciens éléments des Forces armées congolaises (FAC) qui a fait huit morts. À titre de représailles, des éléments de l'ex-FAC ont tué quatre civils le 7 février. Les récents affrontements ont entraîné un déplacement massif de population. Toutefois, la MONUC n'a pu jusqu'à présent se rendre sur les lieux de ces incidents dans le nord.

Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion des combattants étrangers et des personnes à leur charge

40. La MONUC multiplie ses activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion en application de la décision prise en novembre 2003 par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda de régler le problème des groupes armés rwandais d'ici à la fin de 2004. Depuis mon dernier rapport, le rapatriement s'est accéléré (alors que quelque 2 900 personnes avaient été rapatriées en novembre 2003, on en comptait 9 658 au 10 mars) conformément à l'objectif de 10 000 rapatriés d'ici à la fin du mois d'avril que s'était fixé la MONUC. Ce phénomène semble s'expliquer par le fait que le ralliement de toutes les forces congolaises aux commandants des régions militaires a provoqué l'isolement des éléments rwandais qui s'étaient auparavant rangés aux côtés de certains groupes maï maï, en particulier dans le Sud-Kivu. Qui plus est, la MONUC a commencé pour la première fois en décembre 2003 à procéder à des rapatriements vers le Burundi et l'Ouganda. Au 10 mars, 3 085 Burundais et 501 Ougandais avaient été rapatriés.

Enfants associés aux groupes armés

41. Le nombre d'enfants quittant les groupes armés congolais a augmenté; en effet, au moins 650 d'entre eux ont rejoint des structures d'accueil de transit d'octobre à décembre 2003. Les données disponibles donnent à penser que plus de 300 enfants ont regagné leurs foyers. Le nombre de cas de recrutement ou de nouveau recrutement d'enfants a fortement chuté. Toutefois, il reste à mettre à l'épreuve la volonté des groupes armés de permettre les départs massifs d'enfants, laquelle dépendra pour beaucoup du climat de sécurité. Seul un petit nombre de filles se trouvaient parmi ceux officiellement autorisés à partir, malgré le fait qu'elles avaient été pour la majorité enlevées, notamment à des fins sexuelles. Des programmes de soutien spéciaux sont mis en place à leur intention et l'on recherche les moyens d'améliorer les activités de mobilisation en faveur de ce groupe particulièrement vulnérable et d'établir des contacts.

42. La MONUC a continué d'aider l'UNICEF et d'autres partenaires s'occupant de la protection des enfants à faire en sorte que ceux-ci puissent quitter plus facilement les groupes armés, notamment à ouvrir de nouveaux centres d'accueil de transit. Dans le même temps, la libération imprévue d'enfants, notamment par les Maï Maï, a nécessité la mise en place d'interventions d'urgence qui n'ont guère laissé de ressources pour la création de programmes de réinsertion et le contrôle des retours.

Contrôle de l'embargo sur les livraisons d'armes

43. Plusieurs violations probables mais non confirmées de l'embargo sur les livraisons d'armes ont été signalées mais la MONUC n'a pas été en mesure de vérifier ces informations, notamment parce qu'elle s'est vu refuser la permission d'inspecter les avions et hélicoptères, les installations militaires ou d'autres zones où se trouveraient prétendument des caches d'armes. Sa présence relativement limitée dans une vaste zone au terrain accidenté a constitué un autre obstacle. La Mission serait mieux à même de contrôler les transferts d'armes si elle disposait de personnel spécialisé, et la communication par les États Membres de renseignements

à ce sujet ainsi que la fourniture de matériel de surveillance spécial, qui permettraient de mieux cibler les enquêtes, lui seraient également utiles.

Exploitation illégale des ressources naturelles

44. La MONUC a continué de recevoir des informations faisant état de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans l'est de la République démocratique du Congo. Les groupes armés continuent d'utiliser les recettes provenant de la vente de ressources naturelles pour acheter des armes, ce qui explique en partie la résistance opposée à l'élargissement de l'autorité de l'État. Dans les mois à venir, la MONUC collaborera avec d'autres partenaires pour aider le Gouvernement de transition à être mieux en mesure de contrôler efficacement ses frontières, de réglementer et gérer ses ressources naturelles et de renforcer les administrations douanière et fiscale.

Mines terrestres

45. Même si les mines terrestres n'ont pas constitué un problème grave dans le conflit, on trouve des mines ou d'autres munitions non explosées dans pratiquement toutes les provinces. Avec le développement des communications et la multiplication des déplacements, il est probable que les accidents causés par des mines terrestres et des munitions non explosées soient plus nombreux. Le Centre de coordination de la lutte antimines tient une base de données centralisée sur les mines et les munitions non explosées et aide à préparer les opérations de déminage et à déterminer les priorités dans ce domaine. Une entreprise de déminage a également été engagée et entreprend des travaux sur la route reliant Bunia à Beni par Komanda. Les capacités de déminage de la MONUC sont directement mises au service des activités de la Mission principalement pour ses travaux de génie civil. La Fondation suisse de déminage s'occupe de la neutralisation des mines et munitions non explosées dans la région de Bunia depuis janvier 2004. Toutefois, ces activités ne répondent qu'en partie aux besoins infiniment plus grands associés à la tâche gigantesque que représente l'enlèvement de toutes ces mines et munitions non explosées en République démocratique du Congo.

IV. Appui au principe de la légalité et au respect des droits de l'homme

46. La plupart des atteintes aux droits de l'homme ont trait à des violations du droit à la sécurité et à la propriété privée commises par des éléments armés, des membres des milices, des groupes armés étrangers et des membres des services de police, qui commettent également des meurtres, se livrent à des actes de torture et infligent des traitements inhumains et dégradants, recourant notamment à la pratique généralisée qui consiste à détenir des prisonniers dans des cellules souterraines. Dans tout le pays, les soldats, privés de solde, se livrent, comme moyen de subsistance principal, aux agissements ci-après : pillage, vols à main armée, exactions, perception illégale de taxes, arrestations arbitraires et détentions illégales. Pendant la période à l'examen, la MONUC a examiné de nombreuses informations faisant état de graves violations des droits de l'homme contre des enfants, y compris des cas de meurtres, d'enlèvement et de violence sexuelle.

Violence sexuelle

47. Des viols et des actes de violence sexuelle sont commis contre les femmes et les jeunes filles en toute impunité sur l'ensemble du territoire. Compte tenu du caractère généralisé de ces abus, la MONUC a entrepris une étude détaillée, afin de publier un rapport sur la violence sexuelle dans le pays au cours des prochaines semaines. Si la vaste majorité des délinquants ne sont pas comptables de leurs actes, une rare exception a été la décision d'un tribunal militaire à Mbandaka qui a condamné un soldat des Forces armées congolaises à une peine de prison de 36 mois pour avoir violé une fillette de 5 ans.

48. À Béni, Kalemie et Kisangani, la MONUC a créé des commissions mixtes afin d'examiner les cas de violence sexuelle et de fournir une assistance médicale, juridique et psychosociale aux victimes. Elle a également organisé des stages de formation à Kisangani et à Kalemie, afin de renforcer la capacité locale d'aider les victimes. Le 8 mars, les membres des composantes militaire et civile de la MONUC ont participé à diverses activités à l'appui de la campagne nationale contre la violence sexuelle.

Commission Vérité et Réconciliation

49. Du 25 au 28 février, une consultation nationale sur la Commission Vérité et Réconciliation a été organisée à Kinshasa, qui a rassemblé 125 participants, dont un échantillon représentatif de la population congolaise des 11 provinces, des parlementaires, des représentants du secteur de la justice et des experts nationaux et internationaux. Compte tenu du fait que des violations graves des droits de l'homme sont commises chaque jour et que la paix demeure fragile, de nombreux participants ont posé la question de savoir s'il était opportun de convoquer la Commission. À ce sujet, nombre d'entre eux ont également demandé que soient nommés à la Commission des membres apolitiques et crédibles. Le Gouvernement de transition, le Parlement et les autres parties concernées doivent prendre une décision sur ces questions essentielles et sur celle de savoir si la Commission devrait être dotée du pouvoir d'amnistie et pour parvenir à une solution qui équilibrerait les dispositions de l'Accord global et inclusif sur la transition et celles de la constitution de la transition avec les réalités politiques actuelles en République démocratique du Congo. Les participants ont estimé que si la Commission Vérité et Réconciliation était créée au milieu de ces questions, il serait peu probable qu'elle bénéficie du soutien de la communauté internationale, et notamment de la communauté internationale de défense des droits de l'homme et de celle des donateurs.

V. Dimension humaine d'une paix durable

Situation et assistance humanitaires

50. Au cours de la période à l'examen, l'accès aux populations dans le besoin s'est amélioré, en particulier dans l'est du pays. La MONUC a aidé les agents humanitaires à accéder aux populations vulnérables dans l'Ituri, dans les Kivus, le Maniema et le Katanga. Elle fournit notamment une protection militaire pour l'acheminement d'importantes fournitures humanitaires à Tubimbi (Sud-Kivu), secteur largement inaccessible aux agents humanitaires depuis cinq ans. L'opération

comprend un convoi de 36 camions transportant 258 tonnes de vivres et autres articles pour environ 30 000 personnes sur une période de deux mois.

51. Si on a continué de recevoir des informations faisant état de mouvements importants de nouveaux déplacés, y compris quelque 2 000 à 4 000 personnes dans le district de Bunyakiri (Sud-Kivu), du fait des activités des Forces démocratiques de libération du Rwanda, la situation s'est toutefois considérablement améliorée dans le secteur en raison du déploiement des soldats de la MONUC et de la fourniture rapide de vivres et d'abris. Cependant, les accrochages qui se sont produits récemment entre des groupes Maï Maï, ainsi qu'entre un groupe Maï Maï et des soldats appartenant aux anciennes Forces armées congolaises ont entraîné un important déplacement de quelque 10 000 familles dans le secteur.

52. La MONUC a continué de fournir un soutien logistique aux organismes humanitaires intervenant dans les crises, ainsi qu'aux autorités congolaises, dans la mesure du possible. En janvier et février, à la suite de deux accidents sur le fleuve Congo, elle a évacué environ 300 victimes vers Mbandaka et facilité la fourniture d'une assistance humanitaire à ces personnes.

53. La MONUC aide également les agents humanitaires à faire face au difficile problème du retour d'un certain nombre des 3,4 millions de personnes déplacées en République démocratique du Congo vers leur lieu d'origine. Elle a établi et développé, avec l'assistance du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, un système de suivi afin de déterminer les secteurs d'origine des personnes déplacées. La Mission a également participé, avec le Bureau, l'ONU et des organisations non gouvernementales partenaires, à des missions humanitaires dans de nombreux secteurs où se trouvaient des populations déplacées. Elle a poursuivi une stratégie selon trois axes, examinant avec les personnes déplacées leurs critères de retour, établissant un dialogue avec les communautés dans les secteurs de retour pour préparer le terrain en vue de l'acceptation des déplacés de retour dans leur communauté d'origine, et obtenant l'accord des commandants militaires dans les secteurs de retour afin d'assurer la protection des rapatriés. Les organismes des Nations Unies et les ONG fournissent une assistance à court terme pour faciliter la réinsertion durable des déplacés au sein de leur communauté. Afin de promouvoir le dialogue sur les questions intersectorielles, mon Représentant spécial organise des réunions trimestrielles avec les ONG internationales et des réunions mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Protection des enfants

54. La MONUC a continué d'intégrer la protection des enfants dans l'ensemble des activités de toutes ses composantes et d'encourager un comportement approprié de son personnel à l'égard des enfants. Elle a également continué de rassembler des informations sur les cas graves de maltraitance d'enfants et s'est efforcée de renforcer les capacités des ONG locales dans ce domaine. Elle a recommandé qu'il soit mis fin à l'impunité et demandé que les enfants soient traités conformément aux normes internationales par le biais de visites dans les prisons, les tribunaux et les postes de police, et de réunions avec d'autres entités. Une formation centrée sur la protection des enfants a été dispensée aux forces de police et aux gardiens de prison à Bunia. En collaboration avec l'UNICEF, des spécialistes de la protection des

enfants ont également tenu des réunions d'information à l'intention des membres de la première brigade congolaise intégrée, actuellement formée à Kisangani.

55. Tandis que les personnes déplacées, les réfugiés et les personnes associées à des groupes armés commencent à se réinsérer dans leur communauté, des efforts accrus sont faits pour mieux informer les communautés sur les droits des enfants. À cette fin, la MONUC et d'autres partenaires établissent des réseaux de protection des enfants et poursuivent d'autres activités de sensibilisation. Les organismes chargés de la protection des enfants ont souvent appelé l'attention sur la nécessité de disposer de vastes ressources pour assurer le respect des droits fondamentaux des enfants à la nourriture, à la santé et à l'éducation, en particulier par la remise en état des écoles et des services de santé.

VIH/sida

56. Pendant la période à l'examen, la MONUC a entrepris de sensibiliser et de former son personnel international et national, et collaboré avec le groupe thématique de pays sur le VIH/sida du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Programme national de lutte contre le sida. Les problèmes relatifs au VIH/sida n'ont pas encore été pleinement appréhendés en République démocratique du Congo et des efforts importants devront être faits pour intégrer la prévention du VIH/sida dans le plan de développement national. D'après les estimations, la pandémie affecte entre 1,3 et 6 % de personnes, la région du Katanga étant la plus touchée. Toutefois, il n'existe pas d'estimations pour la région est du pays, qui a été gravement affectée par les viols pendant le conflit.

Questions relatives aux femmes

57. La MONUC a continué de contrôler et de promouvoir la participation effective des femmes au sein du Gouvernement de transition et de la société congolaise dans son ensemble. Bien que le Gouvernement accorde plus d'attention aux questions relatives aux femmes, l'une des rares femmes ministres a récemment été remplacée par un homme après avoir exercé ses fonctions pendant six mois seulement. Au sein de la MONUC, un appel visant à accroître le pourcentage de femmes participant aux composantes militaire et civile a permis d'obtenir une légère augmentation et le nombre de femmes participant à la Mission se répartit comme suit : police civile : 4 sur 117 agents (3,4 %); observateurs militaires : 31 sur 736 (4,2 %); et unités constituées : 146 sur 10 008 (1,5 %).

Projets à impact rapide

58. La MONUC a accéléré l'exécution des projets à impact rapide qui demeurent un outil important pour promouvoir le règlement des conflits locaux et établir de bonnes relations avec la population congolaise. Jusqu'à présent, 59 projets (d'un montant de 672 830 dollars) ont été approuvés, allant de l'appui communautaire aux activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion à l'élargissement de l'accès aux services sociaux, à la reconstruction de l'infrastructure locale et à la promotion du relèvement économique par des activités rémunératrices à l'échelle locale. À Bunia et Kalemie, la MONUC, par le biais de

ses projets à impact rapide, en partenariat avec des ONG internationales spécialisées, a aidé 1 000 femmes victimes de violence sexuelle et formé des ONG locales et des femmes dirigeantes aux mesures de prévention. Un projet pilote visant à faciliter la réinsertion sociale de 100 ex-combattants a été exécuté à Bukavu.

VI. Appui et gestion

Information

59. La Division de l'information renforce sa présence dans l'ensemble du pays, afin de maximiser le soutien aux activités de la MONUC et d'appuyer la transition dans la préparation des élections. Par le biais de Radio Okapi, la Mission a joué un rôle actif dans la réduction des tensions à plusieurs occasions, notamment à Bunia, Kisangani, Bukavu et Mbandaka, en transmettant à la population des faits immédiats et crédibles et en diffusant des interviews de représentants du Gouvernement de transition et de la Mission. Vingt émetteurs supplémentaires et trois radios mobiles pour les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion ont été installés pour renforcer la couverture en radiodiffusion à Mahagi (Ituri), Uvira (Kivus) et dans d'autres zones peuplées des provinces du Kasai, de l'Équateur, de la province orientale et du Bandundu. Des accords avec plusieurs stations de radio locales sont à l'étude, afin d'augmenter la diffusion des programmes de Radio Okapi dans les zones rurales. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, une vidéo de 30 minutes sur la violence sexuelle contre les femmes a été largement diffusée par les médias locaux.

60. De nouveaux bureaux de l'information doivent ouvrir en mars à Lubumbashi, Mbuji Mayi et Uvira pour des activités de vulgarisation et la diffusion des publications de la MONUC et de programmes vidéo. Un programme vidéo de 30 minutes sur l'Ituri, ainsi qu'une édition spéciale du magazine de la MONUC ont été diffusés dans tout le pays, tandis que plusieurs vidéos sur le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion ont été diffusées à Kigali et dans d'autres bureaux. En étroite coordination avec les composantes de la MONUC et d'autres partenaires, des campagnes d'information ont été organisées pour des projets nationaux de désarmement, démobilisation et réinsertion en Ituri.

Principales activités et mesures d'efficacité

61. Depuis la mi-novembre, la MONUC poursuit le déploiement vers l'est des contingents militaires. Le remplacement du contingent uruguayen à Bunia par le contingent marocain de Kisangani a commencé et le redéploiement du contingent népalais vers le nord de l'Ituri est en cours. Entre-temps, le matériel supplémentaire nécessaire pour que les contingents militaires puissent exécuter les tâches décrites dans la résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité a été déployé et l'hôpital marocain de niveau II a été transféré de Kisangani à Bunia.

62. Afin de fournir un soutien optimal aux forces militaires déployées dans l'est, la MONUC a entrepris des opérations de réapprovisionnement en vivres et en carburant via Entebbe (Ouganda). Outre le fait qu'elle améliorera l'efficacité, cette initiative permettra de réduire les coûts, à mesure que la présence militaire dans le

Nord-Kivu sera étendue avec le déploiement du bataillon uruguayen. Réduire la dépendance de la Mission à l'égard des réapprovisionnements par avion du fait de l'absence de routes praticables en Ituri demeure une haute priorité. Des liaisons routières par l'Ouganda ont été établies pour le contingent népalais stationné dans le nord de l'Ituri et l'ouverture de la route Beni-Bunia à un trafic limité est prévue pour la fin de mai 2004.

VII. Aspects financiers

63. Par sa résolution 58/259 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a ouvert un crédit additionnel de 59 038 300 dollars qui s'ajoute au crédit de 582 millions de dollars déjà ouvert et réparti conformément aux dispositions de sa résolution 57/335 du 18 juin 2003 pour le financement de la MONUC pour la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, le montant total révisé des crédits ouverts se chiffrant à 641 millions de dollars.

VIII. Observations

64. Huit mois après l'établissement du Gouvernement de transition, malgré les progrès initiaux accomplis dans la réunification nationale, le processus de paix est confronté à des difficultés considérables. La question la plus cruciale concerne la capacité des dirigeants du Gouvernement de transition d'agir en tant que gouvernement véritablement unifié et de surmonter la méfiance persistante. À ce sujet, si les visites effectuées à l'intérieur du pays par des membres du Gouvernement de transition et des délégations parlementaires ont contribué à maintenir la dynamique du processus de paix, le Gouvernement devra intensifier ses efforts afin d'unifier le pays ravagé par la guerre et de conduire son peuple sur la voie de la réconciliation nationale.

65. Étant donné les retards survenus dans l'application de l'Accord global et inclusif sur la transition, en date du 17 décembre 2002, des mesures énergiques devront être prises au cours des prochaines semaines pour que le calendrier fixé pour la transition soit respecté. La première priorité consiste à adopter le cadre législatif pour la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, l'extension de l'administration publique et les élections, et à déterminer et régler les problèmes entravant les efforts en cours, concernant notamment l'intégration des Maï Maï dans les forces armées. La réunion sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, convoquée le 9 février 2004, au Siège de l'ONU, a permis d'établir une plate-forme commune à partir de laquelle le Gouvernement de transition et la communauté internationale pourraient travailler ensemble sur ces questions. La MONUC assure le suivi de l'accord auquel sont parvenus les participants en constituant, en son sein, une cellule consultative sur la réforme du secteur de la sécurité, avec du personnel spécialisé qui sera détaché par les États Membres intéressés; en mettant en place un mécanisme de coordination des donateurs; et en examinant avec d'autres partenaires la possibilité d'organiser une conférence de donateurs sur la réforme du secteur de la sécurité et les élections, deux secteurs majeurs dont le financement ne figure pas au budget national pour 2004. Dans les prochains mois, j'ai également l'intention de formuler à l'intention du Conseil de

sécurité des recommandations supplémentaires sur l'appui que la MONUC pourrait fournir en vue de l'intégration et du renforcement de la police nationale, une fois que le Gouvernement de transition aura pris les décisions requises.

66. En ce qui concerne les élections nationales prévues en 2005, l'ONU, l'Union européenne et des experts internationaux ont soumis diverses options au Gouvernement de transition. Il est essentiel que ce dernier les examine sans retard et de manière impartiale et transparente, de sorte que la préparation des élections, prévues en juin 2005, puisse commencer dès que possible. Compte tenu du caractère ambitieux du calendrier et des problèmes à résoudre concernant les élections, il est essentiel que le Gouvernement fonde ses décisions sur la faisabilité, la rentabilité et la viabilité pratique des options.

67. De toute évidence, la tenue d'élections n'est pas une opération technique, ni un but en soi. La mise en place de l'architecture d'une bonne gouvernance et l'extension d'une administration publique unique et unifiée constituent des éléments cruciaux dans la création de conditions propices à l'organisation d'élections. Les élections devront également se dérouler dans un climat de stabilité et de sécurité permettant d'organiser des campagnes et des sondages; à cette fin, il faudra que des progrès suffisants soient accomplis dans le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation ou la réinsertion des groupes armés étrangers et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants congolais. Les personnes qui se présenteront aux élections devront également avoir la volonté politique de ne pas exploiter les tensions ethniques ou régionales à des fins électorales.

68. Je demeure profondément préoccupé par les informations qui continuent de faire état de massacres et d'autres atrocités commises contre des civils, notamment de nombreux cas de violence sexuelle atroces, cette pratique étant utilisée comme arme d'intimidation et de guerre. Le Gouvernement de transition doit rétablir l'état de droit dans tout le pays. À ce sujet, je me félicite de la récente mission d'évaluation sur le secteur judiciaire effectuée par l'Union européenne et j'espère que les efforts que déploiera l'Union, ainsi que ceux de la MONUC, aideront le Gouvernement de transition à renforcer rapidement les organes judiciaires et les organes de l'administration pénitentiaire de l'État. Une Commission Vérité et Réconciliation, importante et crédible, constitue également un élément essentiel du processus d'édification nationale.

69. Au cours des prochains mois, le Gouvernement de transition devra intensifier ses efforts afin d'étendre l'administration publique à l'ensemble du territoire et de fournir des services de base à la population. Le relèvement économique national joue également un rôle primordial dans la consolidation de la paix. Comme je l'avais indiqué dans mon deuxième rapport spécial sur la MONUC (S/2003/566 et Corr.1), daté du 27 mai 2003, il est indispensable d'adopter une approche globale pour assurer le succès de la transition. Des progrès devront être faits dans les domaines du recouvrement centralisé des impôts, d'une gestion saine des finances – y compris la transparence des concessions industrielles – et en ce qui concerne le renforcement de la capacité de l'État d'assurer des services efficaces. Je demande aux États Membres disposant des compétences requises, ainsi qu'aux institutions de Bretton Woods, de coopérer étroitement avec le Gouvernement de transition à cette fin.

70. La situation en Ituri demeure grave à l'approche du premier anniversaire de la convocation de la Commission de pacification de la région. Si la sécurité s'est améliorée dans certains secteurs du fait du déploiement de la Brigade des Nations Unies en Ituri, la violence organisée contre la population civile et la MONUC s'est intensifiée dans d'autres secteurs au cours des deux derniers mois. Je condamne énergiquement les attaques hostiles – pas moins de 20 depuis le 1er décembre – lancées par différentes milices contre le personnel de la MONUC en Ituri. Le 12 février, le commandant Peter Wachai (Kenya) a été victime d'un acte éhonté perpétré contre la communauté internationale, lorsqu'un convoi de la MONUC a été attaqué par des milices près de Katoto. Je lance un appel aux milices d'Ituri afin qu'elles cessent immédiatement les hostilités et mettent fin au harcèlement de civils innocents. L'ONU maintiendra une présence robuste en Ituri.

71. Une paix durable ne pourra être établie en Ituri que lorsqu'une structure décisionnelle crédible, énergiquement soutenue par le gouvernement central, aura été mise en place au niveau local. Malheureusement, l'Administration intérimaire de l'Ituri ne constitue pas une telle structure et l'action menée actuellement par le Gouvernement transitoire dans la région n'en est qu'à un stade très symbolique. On ne peut attendre de la MONUC qu'elle comble ce vide. Elle se voit toutefois contrainte de gérer une région extrêmement instable en l'absence d'un processus politique durable. À ce sujet, je demande au Gouvernement de transition d'intensifier ses efforts, afin d'étendre une administration effective à l'Ituri, notamment dans le domaine de la justice pénale. Les auteurs des crimes haineux commis en Ituri ne doivent pas rester impunis.

72. Il est à déplorer que le processus de normalisation des relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et ses voisins semble s'être ralenti. Je demande instamment au Gouvernement de la République démocratique du Congo de répondre à la visite à Kinshasa du Ministre rwandais des affaires étrangères, M. Charles Murigande, en dépêchant le Ministre congolais des affaires étrangères à Kigali. Il devrait également être procédé à un échange d'ambassadeurs entre la République démocratique du Congo et ses voisins sans plus de retard. Seule une relation de coopération entre le pays et ses voisins permettra d'instaurer une paix durable en Afrique centrale. La communauté internationale compte que le Rwanda et l'Ouganda joueront un rôle constructif, notamment en veillant, en liaison avec le Gouvernement de transition et la MONUC, à ce que les groupes armés opérant en Ituri et dans les Kivus ne reçoivent pas d'appui à partir de leur territoire, leur permettant de poursuivre leur campagne de violence.

73. Il est essentiel que les pays constitutifs de la région facilitent la convocation d'une conférence internationale sur les Grands Lacs. La tenue d'une conférence bien préparée aiderait peut-être à consolider le processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi. Son succès dépend de la formulation par ces pays de politiques et de programmes réalistes et viables dans les quatre domaines thématiques de la conférence déjà convenus. Je demande à la République démocratique du Congo de mettre en place son Comité préparatoire national et à tous les pays constitutifs de la région d'accélérer les travaux de leurs comités nationaux respectifs.

74. Il existe des possibilités réelles de mettre définitivement fin au conflit en Afrique centrale. Un pays pacifique, ayant établi des relations bilatérales solides avec ses voisins, servira les intérêts non seulement de la région mais du continent tout entier. Nous devons donc persévérer et aider les parties congolaises pendant toute la période de transition. À cette fin, compte tenu des imperfections du processus, tous les acteurs de la communauté internationale, l'ONU, les États régionaux et les donateurs bilatéraux et multilatéraux doivent renforcer leur coopération.

75. C'est aux dirigeants congolais et au Gouvernement de transition élargi qu'il incombe d'assurer le succès de la transition. La paix n'est pas encore irréversible et les tâches à accomplir exigent l'engagement résolu de toutes les parties concernées. Si des progrès ont été accomplis, les prochains mois seront critiques car il faudra faire en sorte que le processus de transition demeure sur la bonne voie. À ce sujet, le renforcement des factions au sein du Gouvernement de transition est inquiétant. Le Président Kabila, ses quatre Vice-Présidents, les ministres et les membres du Parlement doivent tous oeuvrer ensemble afin d'appliquer pleinement l'Accord global et inclusif sur la transition et se conformer à sa lettre et à son esprit.

76. En conclusion, je tiens à exprimer mes remerciements au Conseil de sécurité, aux pays fournissant des contingents et des forces de police à la MONUC, aux membres du Comité international d'accompagnement de la transition et aux pays donateurs pour leur soutien résolu au processus de paix en République démocratique du Congo. J'exprime également ma gratitude à mon Représentant spécial, à ses collaborateurs, à tous les membres des personnels civil et militaire de la MONUC, aux organismes des Nations Unies, aux partenaires internationaux et aux ONG pour la contribution importante qu'ils apportent à la transition en République démocratique du Congo.

Annexe

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : effectifs de la composante militaire et de la police civile

(Au 29 février 2004)

	Composante militaire			Total	Police civile
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Contingents		
Afrique du Sud		11	1 431	1 442	
Algérie	11			11	
Argentine				0	2
Bangladesh	16	9	1 301	1 326	
Belgique		5		5	
Bénin	25	1		26	12
Bolivie	4	3	202	209	
Bosnie-Herzégovine	5			5	
Burkina Faso	12			12	10
Cameroun	2	1		3	4
Canada		7		7	
Chili			6	6	
Chine	9	3	218	230	
Côte d'Ivoire				0	10
Danemark		2		2	
Égypte	13	15		28	
Espagne	2	1		3	
Fédération de Russie	26	1		27	12
France	1	4	3	8	12
Ghana	22	2	462	486	
Guinée				0	3
Inde	33	14	328	375	
Indonésie	9	4	175	188	
Irlande	2	1		3	
Jordanie	23	7		30	5
Kenya	27	10		37	
Malaisie	8	12		20	
Malawi	21			21	
Mali	27	1		28	10
Maroc	1	3	829	833	4
Mongolie	2			2	
Mozambique	2			2	

	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		
Népal	17	3	1 225	1 245	
Niger	17	1		18	19
Nigéria	25	2		27	5
Pakistan	20	20	1 052	1 092	
Paraguay	20			20	
Pérou	5			5	
Pologne	3			3	
Portugal				0	6
République tchèque	4	1		5	
Roumanie	26	1		27	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		5		5	
Sénégal	10	17	460	487	6
Serbie-et-Monténégro			6	6	
Sri Lanka	2			2	
Suède	4	2	90	96	4
Suisse		2		2	
Tunisie	26	6	465	497	
Turquie				0	11
Ukraine	15	1		16	2
Uruguay	29	20	1 752	1 801	
Zambie	17	5		22	
Total	543	203	10 005	10 751	115

